L’AMP poursuit la CNOPS en justice

Compte Test - 2012-06-22 06:46:00 - Vu sur pharmacie.ma

Selon un communiqué de presse, l'association marocaine de lutte contre la polyarthrite rhumatoïde (AMP) entame une action en justice contre la CNOPS. Cette décision a été prise suite à de nombreuses correspondances adressées à cet organisme pour mettre fin aux difficultés administratives rencontrées par les polyarthritiques affiliés à la caisse. Ces correspondances sont restées jusqu'à présent lettre morte et le silence de cet organisme a bloqué toute tentative d'ouverture du dialogue.Mme Laïla Najdi, Présidente de l'AMP a déclaré que les plaintes se rapportent entre autres au rejet des dossiers de remboursement des frais de soins, le refus du retraitement par les nouvelles biothérapies et les ruptures répétitives des stocks de médicaments. Mme Najdi a également souligné la nécessité de considérer la polyarthrite rhumatoïde au même titre que les autres affections de longue durée. « Cette maladie figure bel et bien parmi les 41 pathologies graves et chroniques arrêtées par l'AMO. A ce titre, elle doit être prise en charge totalement. La CNSS reste la plus concernée par cet appel. Le ticket modérateur qu'elle impose injustement à ses affiliés est une des plus accablantes aberrations !», ajoute-t-elleEnfin, rappelons que l'AMP organise le jeudi 28 juin 2012 à l'hôtel Idou Anfa à partir de 17h, une rencontre débat en présence de ses avocats et des patients pour partager avec la presse et l'opinion publique sa nouvelle stratégie de défense et de promotion des droits des patients atteints de polyarthrite rhumatoïde à l'accès aux soins et aux médicaments.Pharmacies.ma - 22 juin 2012